

Politique de RECONNAISSANCE et de SOUTIEN des organismes culturels, sportifs et communautaires

RÉSUMÉ

La Ville de Vaudreuil-Dorion travaille étroitement avec les organismes en apportant un soutien financier et technique (prêt de plateaux, soutien logistique et professionnel, etc.). Déjà réputée comme étant **proactive en matière de programmation** autant en loisirs et en sport qu'en culture, la Ville de Vaudreuil-Dorion a souhaité revoir et préciser la manière dont elle reconnaît et soutient les organismes culturels, sportifs et communautaires et produire une véritable politique de reconnaissance et de soutien des organismes.

Cette nouvelle politique s'appuie sur les orientations et politiques existantes de la Ville et du Service des loisirs et de la culture. Essentiellement, cette politique de reconnaissance et de soutien des organismes vise à se doter d'une **vision claire du niveau de partenariat avec les organismes culturels, sportifs et communautaires et de préciser le niveau d'intervention auprès des organismes** qui œuvrent sur le territoire de Vaudreuil-Dorion.

Cette politique permettra au Service des loisirs et de la culture de mieux répondre aux besoins des organismes, d'éviter les doublons (plusieurs organismes avec une même mission) et de consolider la relation de partenariat si importante qui existe entre la Ville et les organismes, ayant pour objectif commun le **bien-être et la qualité de vie** des citoyens.

RECONNAISSANCE

Pour bénéficier des différents types de soutien offerts par l'administration municipale, **les organismes doivent d'abord être reconnus** par la Ville. Pour être admissibles à la reconnaissance municipale, les organismes doivent répondre à des critères généraux et spécifiques et déposer les pièces justificatives requises (voir la section 4 de la politique).

CATÉGORIES D'ORGANISMES

Les catégories d'organismes déterminées par la Ville se définissent comme suit :

■ ORGANISMES PARTENAIRES

L'action et la mission de ces organismes sont reconnues par la Ville comme une **contribution importante** qui s'inscrit dans la mission et les orientations du Service des loisirs et de la culture. Ces organismes interviennent dans le milieu de leur propre initiative et de façon autonome ou par un mandat dédié avec un soutien de la Ville.

Ces organismes seront reconnus et traités administrativement différemment des deux autres catégories d'organismes en raison de leurs **particularités** ou de leur **statut spécial** (ex.: événement majeur, reconnaissance gouvernementale, rattaché à un équipement de la Ville, etc.). Les ententes spécifiques avec les organismes partenaires seront d'une durée de trois ans avec reddition de compte annuelle.

■ ORGANISMES COLLABORATEURS

La mission de ces organismes et leurs actions par l'offre d'activités régulières sont reconnues par la Ville comme un **apport essentiel** au dynamisme collectif qui s'inscrit dans les champs d'interventions et les orientations du Service des loisirs et de la culture. Ces organismes interviennent dans le milieu de leur propre initiative et de façon autonome. Leurs interventions contribuent à l'amélioration de la qualité de vie dans la communauté.

■ ORGANISMES DE SOUTIEN

L'action et la mission de ces organismes sont reconnues par la Ville comme un **service essentiel** qui s'inscrit dans la mission et les orientations du Service des loisirs et de la culture. Ces organismes desservent des **clientèles de tous âges avec des besoins particuliers** comme des organismes de soutien aux personnes avec des handicaps particuliers ou en situation de vie problématique. Leur intervention constitue un apport au maintien et à l'amélioration de la qualité de vie dans la communauté. Ces organismes interviennent dans le milieu de leur propre initiative et de façon autonome.

TYPES DE SOUTIEN OFFERTS

Trois types de soutien sont offerts aux organismes.

SOUTIEN FINANCIER

- Soutien financier avec ententes de partenariat (organismes partenaires seulement)
- Soutien aux projets spéciaux
- Soutien aux événements

SOUTIEN EN ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES

- Prêt d'équipements
- Prêt ou location de plateaux pour la tenue d'activités ou de réunions

SOUTIEN PROMOTIONNEL ET ADMINISTRATIF

- Promotion des activités de l'organisme dans les publications et outils de la Ville
- Soutien professionnel et logistique par le Service des loisirs et de la culture

Les détails des types de soutien offerts se trouvent à la section 5 de la politique.